

● ● ● | MODALITÉS DE  
PAIEMENT ET  
ASPECT FISCAL

Les frais de garde sont payables en totalité au plus tard le 20 de chaque mois. Le paiement peut se faire par Internet, par chèque ou en argent comptant. Les paiements par Internet sont priorités. Les frais pour le surveillance du midi sont payables en deux versements: septembre et janvier.

Les frais de garde et de surveillance du midi donnent droit au crédit d'impôt pour frais de garde. Des reçus fiscaux seront émis aux personnes qui effectuent les paiements. À noter qu'au provincial, les frais de garde d'un élève régulier ne donnent pas droit au crédit d'impôt.

**DES QUESTIONS?**

CONTACTEZ LA TECHNICIENNE AU SERVICE DE GARDE  
NANCY POTVIN  
819 824-3551, POSTE 5905.



Centre  
de services scolaire  
de l'Or-et-des-Bois  
Québec

**ÉCOLE INTÉGRÉE D'OR-ET-DE-CHAMPS  
ÉDIFICE ASSOMPTION**

475, ROUTE 111  
VAL-D'OR (QUÉBEC) J9P 0C1  
TÉL. : 819 824-3551

ÉCOLE INTÉGRÉE D'OR-ET-DE-CHAMPS  
ÉDIFICE ASSOMPTION



SERVICE DE  
GARDE ET  
SERVICE DE  
SURVEILLANCE  
DU MIDI



**INSCRIPTION  
2024-2025**



## DESCRIPTION DES SERVICES OFFERTS LE MIDI

Pour répondre aux besoins des parents, un service de garde et un service de surveillance du midi sont offerts aux élèves inscrits à l'école.

### QU'EST-CE QUE LE SERVICE DE GARDE (SDG)?

Le SDG assure la garde des élèves inscrits en dehors des périodes en classe. Une éducatrice pour 17 élèves de 4 ans et plus ou une éducatrice pour 20 élèves de 5 ans et plus supervisent et animent des activités éducatives auprès des enfants. Nous offrons également une période de réalisation de travaux scolaire 2 jours par semaine de 16h30 à 17h00. Lundi et mercredi groupe 1 et mardi et jeudi groupe 2.

Pour l'année 2024-2025, le service est offert du 26 août 2024 au 26 juin 2025 de 7 h 15 à 17 h 35.

### QU'EST-CE QUE LE SERVICE DE SURVEILLANCE DU MIDI?

Pour les élèves non-inscrits au SDG, l'école organise un service de surveillance du midi sécuritaire et de qualité (une surveillante pour 35 élèves). La surveillance du midi encadre l'élève pendant son temps de repas tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.



## INSCRIPTION

Le parent choisit le service qui répond le mieux à ses besoins en complétant une fiche d'inscription pour chacun de ses enfants.

À noter que dans le cas de garde partagée et si le besoin de service diffère d'une période de garde à l'autre, chacun des parents doit remplir un formulaire pour sa période de garde.



## TARIFICATION

| SERVICE DE GARDE  |   |
|---|---|
| Statut  | Coût/élève  |
| <b>Élève régulier</b><br>1 jour<br>2 jours<br>3 à 5 jours<br><br>Minimum 2 périodes par jour.   | 9.50\$/jour   |
| <b>Élève sporadique</b>   | Facturation par période, selon les tarifs suivants :<br><br>Matin: 2.20\$<br>Midi: 3.45\$<br>Soir 6.05\$                    |
| <b>Journée pédagogique :</b> 16.20\$/jour. Puisque les places sont limitées par le nombre d'éducatrices disponibles, les élèves réguliers 3 à 5 jours par semaine au SDG pourraient avoir préséance sur les élèves à statut sporadique. |   |
| <b>Retard:</b> Tout retard après 17 h 35 sera facturé de 5,00\$ / 15 minutes.   |   |
| SERVICE DE SURVEILLANCE DU MIDI   |   |
| <b>Dîneur régulier</b>  | 365.00 \$/année   |
| <b>Dîneur occasionnel</b><br><br><b>Les tarifs sont sujets aux changements pour la prochaine année scolaire et devront être soumis pour approbation.</b>  | Le parent de l'élève <u>non-inscrit comme dîneur régulier</u> et dînant à l'école à l'occasion est facturé 3.45\$ par midi. |